



Rapport de la Commission des finances (CoFin)  
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 22/2023

**Demande de crédit pour le réaménagement de la  
Place de jeux de la Plantaz**

---

**Président** Gilbert Dupuis

**Membres** Sergio Del Gottardo - Frédéric Gyax - Yves-Marie Hostettler - Walter Lanz

---

La Commission des finances (CoFin) s'est réunie le 6 novembre 2023, à 19h30, à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, et de Madame Martine Loeb, Municipale.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne le renouvellement et le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz, ainsi que de ses alentours (8'000 m<sup>2</sup> au total). Compte tenu de la non-entrée en matière du Conseil communal lors de la dépose d'un précédent préavis municipal (05-2022 du 31 janvier 2022), la Municipalité revient aujourd'hui avec une proposition qui a pour mérite d'englober l'essentiel des éléments qui étaient ressortis de consultations diverses et des remarques formulées à l'époque. La Municipalité propose un projet plus complet et avec une vue plus large que le simple changement d'engins un pour un.

La CoFin relève que ses encouragements à s'engager pour l'avenir de notre Commune avec des projets novateurs et ambitieux ont été entendus ; ceci avec une aide extérieure, si nécessaire. Avec la solution proposée, nous rénovons non seulement un espace qui était devenu vétuste, mais profitons aussi pour mettre en musique des projets d'avenir en tenant compte des aspects climatiques et de durabilité (suppression d'îlots de chaleur avec la plantation d'arbres et arbustes – structure en bois de robinier).

En effet, ce projet va dans le sens d'une construction qui tient compte de bien plus de facteurs que ceux qui, précédemment, avaient été pris en compte. Cela amène la CoFin à avoir une appréciation positive de cet investissement à plus large spectre, et donc, modère sa première réaction quant aux coûts globaux du projet qui paraissaient élevés.

Il est clair que cette place de jeu et ses alentours auront un aspect plutôt futuriste et novateur, bien au-delà des attentes de la plupart d'entre nous. Mais la CoFin estime que la visibilité et l'esprit du projet s'inscrit dans une volonté de la Municipalité d'intégrer les enjeux de demain qui englobent non seulement la rénovation, mais aussi la cohésion sociale et la prise en compte d'impératifs liés au climat et à la durabilité.

La CoFin aurait pu être plus critique sur le choix des éléments (projet d'architecte) et des honoraires mais, au vu des comparatifs avec des projets d'autres Communes, et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage qui sera consenti, la CoFin est en accord avec la demande de crédit formulée par notre Municipalité.

On a pu constater que la réalisation d'autres projets par le passé, comme le Skate-Park, avaient quant à eux engendrés des frais tout aussi importants, voire plus. Enfin, l'économie qui aurait pu être réalisée sur les engins en intégrant des principes plus modestes n'auraient permis que des économies plutôt minimes.

La CoFin adhère donc à cette réalisation d'un espace qui permettra de valoriser notre patrimoine communal au profit de l'entier de la population de Cheseaux. Celui-ci sera une belle carte de visite pour notre Commune sous les angles évoqués ci-dessus.

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 22/2023 du 30 octobre 2023 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 760'000.- destiné au réaménagement de la place de jeux de la Plantaz, et ses alentours ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans au maximum, et ce dès 2024 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 6 novembre 2023

### Commission des finances du Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis  
Président



Sergio Del Gottardo  
rapporteur



Frédéric Gyax



Yves-Marie Hostettler



Walter Lanz